

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

À une séance publique de consultation de la Municipalité du canton d'Amherst, tenue le 11^e jour du mois de février 2008, ayant pour but d'expliquer le projet de règlement adopté par résolution numéro 20-08, ce projet de règlement ayant pour objet de modifier les usages et la grille de la zone 80-I et de la définir zone patrimoniale et de recueillir les commentaires des personnes et organismes désirant s'exprimer.

Sont présents à cette séance publique de consultation, les membres du conseil :

Le maire, M. Bernard Lapointe ;

Les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier/directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe /dga, sont aussi présents.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que les avis publics ont été publiés conformément à la loi.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 février 2008.

Bernard Davidson, sec.-très. / d.g.

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-08

Ayant pour objet de modifier les usages et la grille de la zone 80-I et de la définir zone patrimoniale

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil désire amender le dit règlement relativement à la grille des usages ;

ATTENDU QUE le conseil a donné un avis de motion lors de la séance régulière du 10 décembre 2007 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 14 janvier 2008 ;

ATTENDU QU'UNE séance publique de consultation a été tenue le 11 février 2008 ;

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le présent second projet de règlement portant le numéro 23-08 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 :

Le présent second projet de règlement a pour objet de modifier la grille des normes de zonage datée du 13 janvier 2003 et faisant partie intégrante du règlement de zonage portant le numéro 352-02.

Article 2 :

Les usages unifamiliale isolée (ligne 1) du groupe habitation, hébergement et restauration (ligne 28) du groupe commerce et service, service et administration (ligne 36) du groupe service et institution et récréation intensive (ligne 43) du groupe conservation et récréation sont enlevés de la grille des usages.

Article 3 :

Le présent second projet de règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion : le 10 décembre 2007

Adoption premier projet de règlement : le 14 janvier 2008

Consultation publique : le 11 février 2008

Adoption du second projet de règlement : le 11 février 2008

Bernard Lapointe, maire

Bernard Davidson, sec.-très./dg

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj./dga

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 11 février 2008

À la séance régulière du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst, tenue le 11^e jour du mois de février 2008, à laquelle est présent monsieur le maire Bernard Lapointe et les conseillers messieurs :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée régulière du 11 février 2008

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour.
- 3- Ratification de la séance régulière du 14 janvier 2008..
Résolutions numéros 01-08 à 22-08.
- 4- Ratification des déboursés.
Chèques fournisseurs numéros 280000 à 280038 inclusivement pour un montant de 140 680.63 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil du mois de janvier 2008 pour un montant de 22 262.71 \$.
- 5- Correspondance.
- 6- Administration générale
 - a) Projet de règlement de la MRC des Laurentides sur les dispositions applicables à la protection des rives des cours d'eau. Assemblée publique de consultation le 13 février 2008.
 - b) Corridor aérobique, suivi de la rencontre du 21 janvier 2008.
 - c) Avis de motion règlement de division en districts électoraux de la Municipalité. Élection municipale 2009.
 - d) Projet le Trait d'Union de St-Rémi .
 - e) La Fabrique St-Jean-de-Brébeuf : acquisition de terrains à Vendée, suivi du dossier.

- f) Tournée annuelle du député de Labelle.
- g) Résolution pour radiation de taxes prescrites.
- h) Majoration de la compensation allouée aux bénévoles des bibliothèques.

7- Sécurité publique.

- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie.

8- Voirie municipale

- a) Règlement d'emprunt de 500 000 \$ réparti sur 5 ans pour la réfection de chemins municipaux.

9- Hygiène du milieu

- a) Avis de motion, règlement d'emprunt prolongement du réseau de distribution de l'eau sur la rue McLaughlin.
- b) Source publique sur la rue Amherst : mandat à un hydrogéologue ou ingénieur pour étude de vulnérabilité.

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire.

- a) Demande de dérogation mineure de Jacques Lorrain, 1575 ch. du Lac de la Sucrierie. Construction d'une galerie empiétant de 1,5 mètres dans la bande de protection des rives.
- b) Projet de lotissement, contribution pour fins de parcs.

11- Histoire et patrimoine

- a) Dépôt du procès-verbal de la dernière réunion.

12- Affaire(s) nouvelle(s).

13- Période de question(s).

13- Levée de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant le point suivant :

10- c) Programme Emplois d'été Canada, embauche d'étudiants.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 14 janvier 2008, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 14 janvier 2008 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 01-08 à 22-08.

Adoptée à l'unanimité.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JANVIER 2008

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil les déboursés du mois de janvier 2008 : Chèques fournisseurs numéros 280000 à 280038 inclusivement pour un montant de 140 680.63 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil pour un montant de 22 262.71 \$.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

REMERCIEMENTS DU CRE LAURENTIDES

Les membres du CRE Laurentides et de la Table de concertation sur les paysages des Laurentides remercient le Conseil de son appui à leur démarche pour l'obtention d'un laboratoire rural.

DEMANDE D'ESCOMPTE POUR PAIEMENT ANTICIPÉ DE TAXES

Certains citoyens ont demandé au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'offrir un escompte pour paiement anticipé des taxes municipales. Bien que cette disposition soit permise par la loi, le Conseil juge qu'il n'y aurait pas d'avantage pour la municipalité à y recourir pour le moment.

PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE RÉPARATION DES PONTS

La gestion des ponts municipaux a été transférée au gouvernement du Québec le 31 janvier 2007. Ce dernier a décidé de rembourser les municipalités pour les réparations qu'elles ont effectuées sur les ponts dans le cadre du Programme d'infrastructures. Certaines informations ont été véhiculées à l'effet que le gouvernement rembourserait les réparations effectuées sur certains ponts même si elles n'ont pas fait l'objet d'un programme d'infrastructures. Des réunions d'information seront tenues prochainement.

PROCLAMATION DE FÉVRIER, MOIS DU CŒUR

Organisme bénévole de bienfaisance en santé, la Fondation des maladies du cœur du Québec mène la lutte vers l'élimination des maladies du cœur et des accidents vasculaires cérébraux (AVC) et la réduction de leur impact, en contribuant activement à l'avancement de la recherche et sa mise en application, la promotion de modes de vie sains et la représentation auprès des instances responsables des politiques de santé.

Par ses actions, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes. Le soutien que vous apportez à ses actions lui permet de poursuivre sa mission et d'unir ses forces pour mieux prévenir et guérir.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la Municipalité proclame Février, Mois du cœur et encourage toute la population à afficher son cœur.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÈGLEMENT DE LA MRC DES LAURENTIDES SUR LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES DES COURS D'EAU

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu mercredi le 13 février 2008 à 19h00 à la salle du conseil des maires de la MRC des Laurentides.

CORRIDOR AÉROBIQUE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la Municipalité d'Amherst est en accord avec les investissements et les actions que désirent entreprendre la MRC des Laurentides pour le corridor aérobique, entre autres d'y prioriser le vélo, d'interdire la pratique du VTT, de refaire la surface et d'installer un nouveau panneau de signalisation à l'entrée du corridor.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE DIVISION EN DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le conseiller Ronald Robitaille donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement de division en districts électoraux de la municipalité.

PROJET LE TRAIT D'UNION, RÉOLUTION POUR UN SUPPLÉMENT AU LOYER

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la Municipalité d'Amherst s'engage à verser le supplément au loyer pour le Trait d'Union de St-Rémi, tel que déterminé par la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

REPRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TRAIT D'UNION DE ST-RÉMI

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que messieurs Yves Duval et Daniel Lampron soient mandatés pour représenter la Municipalité et siéger au conseil d'administration du Trait d'union de St-Rémi.

Adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DE TERRAINS DE LA FABRIQUE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF

Considérant que la municipalité utilise la partie de terrain qui entoure le centre Cyrille-Garnier de Vendée et appartient à la Fabrique St-Jean-de-Brébeuf et que le conseil désire régulariser la situation ;

Considérant que la Fabrique St-Jean-de-Brébeuf consent à céder à la municipalité, pour la somme de 1 \$, une partie de terrain d'une profondeur de 150 pieds par toute largeur qui lui appartient en front, étant une partie des lots 33A et 34C du rang 2 et à régulariser le terrain où est située la patinoire;

Considérant que, d'autre part, la municipalité veut acquérir de la Fabrique St-Jean-de-Brébeuf, Communauté de Vendée représentée par M. Jacques Touchette, une partie du lot 34 A du rang 2, de plus ou moins 100 pieds par 150 pieds, au prix de 6 500 \$, pour en faire une halte routière ;

Considérant que la Municipalité s'engage à ne pas y aménager de plage ni de descente publique au lac Windigo et que la Fabrique permet l'utilisation du stationnement de l'église pour les besoins de la halte routière ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que les considérants qui précèdent fassent partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil autorise le directeur général à effectuer toutes les démarches relatives à l'achat, incluant l'arpentage, et autorise également le maire M. Bernard Lapointe ou en son absence le maire suppléant M. Yves Duval, et le directeur général M. Bernard Davidson ou en son absence la directrice générale adjointe Mme Hélène Dion, à signer les documents relatifs au transfert, au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

TOURNÉE ANNUELLE DU DÉPUTÉ DE LABELLE

Dans le cadre de sa tournée des municipalités, le député de Labelle, M. Sylvain Pagé, sera à l'hôtel de ville mercredi le 20 février prochain :

14h00 à 16h00 : rencontre avec les citoyens ;
16h30 à 17h30 : rencontre et échange avec les élus ;
19h30 : assemblée publique d'information et de consultation.

RADIATION DE TAXES IRRECOUVRABLES 2007

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil radie les taxes foncières, compensations et tarifications prescrites en 2007 ainsi que les intérêts et pénalités, selon la liste déposée :

RADIATION DE TAXES FONCIÈRES CRÉANCES IRRECOUVRABLES 2007

		Taxes	Intérêts et pén.
0001-52-9974	Floss Edward Charles	65.55	47.20
0103-61-5684	Lavoie Thérèse	55.35	39.84
0105-46-7902	Duchesneau Jeannine	31.85	22.92
0109-46-9214	Sabourin Fernand	81.70	58.84
0307-44-8002	Mathers John	80.13	39.20
0408-07-4421	Masse Gilbert	92.75	66.80
0593-01-5352	Caron Doris	118.25	85.16
0598-91-3010	Leblanc Arsène	65.55	47.20
0598-90-7050	Ratthe Fernand	85.10	61.28
1093-83-2695	Sinclair James	76.05	54.76
1093-94-2758	Sinclair Thomas	75.20	54.16
1095-01-5201	Androsko Steve	15.00	10.80
1095-11-1401	Donofrio Robert	50.25	36.20
1095-22-2831	Kelemen Stephen	50.25	36.20
1095-60-4498	Rivers Ulysses	50.25	36.20
1102-08-4709	Doré Jean	53.65	38.64
1197-55-7522	Kovacs BA	50.25	36.20
1197-38-3509	113927 Canada ltée	50.25	36.20
1197-55-1332	Grepel Harmut	15.00	10.80
1197-55-6039	113927 Canada ltée	39.50	28.44
1197-64-3666	Dachs Otto	50.25	36.20
1197-58-2423	Suess Walter	38.65	27.84
1197-68-8042	Noch Bruno	50.25	36.20
1197-68-8075	Taveau Elfriede	1.80	1.28
1197-68-8193	113927 Canada ltée	35.25	25.40
1197-69-8219	Luetgen Heinric	53.65	38.64
1197-87-5753	Golombeck Helmut	71.50	51.48
1198-61-2228	113927 Canada ltée	61.30	44.12
1297-38-4965	Wiese Wilhem	1.26	
1297-48-0953	Proehl Erich	15.00	10.80
1297-57-3833	Hering Manfred	68.95	49.64
1297-64-3304	113927 Canada ltée	73.20	52.72

1297-67-6131	Ackermann Sybille	71.50	51.48
1297-76-1762	Wundschock Karl	57.05	41.08
1297-76-6838	113927 Canada ltée	77.45	55.76
9907-92-5699	Tessier Joseph	50.25	36.20
	TOTAL	1 979.19	1 406.48

Adoptée à l'unanimité.

MAJORATION DE LA COMPENSATION AUX BÉNÉVOLES DES BIBLIOTHÈQUES

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que les compensations allouées aux bénévoles des bibliothèques soient établies comme suit à compter du 1^{er} janvier 2008 :

Intervenants : compensation de 7,75 \$ pour chaque heure d'ouverture ;
Responsables : salaire de 9,00 \$ l'heure avec un maximum de 3 heures payées pour chaque réunion ou formation au CRSBPL.

Adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de janvier, le service d'incendie et de premiers répondants est intervenu à 8 reprises en plus de la pratique.

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 500 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE L'EAU SUR LA RUE MCLAUGHLIN

Monsieur le conseiller Yves Duval donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet de décréter un emprunt pour le prolongement du réseau de distribution de l'eau sur la rue McLaughlin.

SOURCE PUBLIQUE SUR LA RUE AMHERST, ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ

Ce sujet est reporté à la séance du mois de mars 2008.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE JACQUES LORRAIN

Les membres du Conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 02-2007 soumise par M. Jacques Lorrain concernant le 1575 chemin du Lac de la Sucrierie. La demande est à l'effet d'autoriser la construction d'une galerie empiétant de 1,5 mètres dans la bande de protection des rives.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande qui contrevient au règlement municipal numéro 409-06 d'autant plus que le propriétaire a la possibilité de construire en porte-à-faux, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre.

Aucun commentaire n'est formulé.

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure numéro 02-2007 soit refusée.

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE LOTISSEMENT DE H. LEGGETT ET FILS INC.,
CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Après avoir pris connaissance du projet de subdivisions présenté par H. Leggett et Fils Inc. concernant les lots 38D-1 et 39-5 du rang 8 et les lots 38C-1 et 39 E-1 du rang 9 du canton d'Addington ;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le propriétaire verse une somme équivalent à 4 % de la valeur des lots visés par l'opération cadastrale à titre de contribution pour fins de parcs.

Adoptée à l'unanimité.

EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2008

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le directeur général M. Bernard Davidson soit mandaté pour présenter au nom de la municipalité une demande de participation au programme Emplois d'été Canada 2008 pour l'embauche d'un étudiant en technique d'environnement et un autre en technique du patrimoine ou architecture.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCHP DU 28
JANVIER 2008

M. le conseiller Louis Turmel dépose le procès-verbal de la dernière réunion du Comité d'histoire et du patrimoine tenue le 28 janvier dernier. Le comité a proposé un texte pour le sondage du changement de nom de la municipalité. Une approche sera faite auprès des marguilliers pour la citation de l'église de Saint-Rémi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très.adj. /dga